Direction Risques Naturels

Département Prévention des Risques Naturels

Mai 2019

Journée d'informations et d'échanges autour des PAPI

L'élaboration des PAPI : de leur émergence à leur labellisation

-

21 mai 2019

-

Synthèse des échanges

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
OCCITANIE

http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Programme de la Journée PAPI du 21 mai 2019

1 - INTRODUCTION DE LA JOURNÉE - LES PAPI EN OCCITANIE.....3

2 - ACTUALITÉS NATIONALES SUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ.....3

3 - RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'ÉLABORATION ET LA LABELLISATION DES PAPI TARN-DOURDOU-RANCE ET TARN-AMONT 5

4 - L'IMPACT DES CRUES EXCEPTIONNELLES SUR LA VIE D'UN PAPI : PAPI AUDE.....6

5 - MISSION ARC-MED : PRÉSENTATION ÉTUDE RUISSELLEMENT ET LES OUTILS DE COMMUNICATION À DISPOSITION DES PORTEURS.....8

6 - RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'ÉLABORATION ET LA LABELLISATION DU PAPI OR.....9

7 - RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'ÉLABORATION ET LA LABELLISATION DES PAPI LOT..9

8 - CONCLUSION DE LA JOURNÉE.....9

1 - Introduction de la journée - Les PAPI en Occitanie

Région Occitanie → Régis Ingouf
DREAL Occitanie → Sébastien Forest

annexe 1 : Diaporama d'introduction

La quasi-totalité des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) en Occitanie sont couverts par des Programmes d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI). D'ici 2020, l'ensemble des TRI auront un PAPI.

2 - Actualités nationales sur la réduction de la vulnérabilité

DGPR → Nicolas Monié
DREAL Occitanie → Christophe Laleuf

annexe 2 : Financement de la réduction de la vulnérabilité
par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)
annexe 3 : Réduction de la vulnérabilité – actualités DGPR

Temps d'échanges :

Comment mesure-t-on le diagnostic dans le cadre des Plans de Prévention des Risques (PPR) et dans la RV Programme d'Action et de Prévention des Inondations (RVPAPI) ? Sur les RVPAPI, est-il possible que l'auto-diagnostic soit réalisé par le propriétaire et validé par la collectivité ? *(EPTB de l'Aude)*

DGPR *:* L'objectif de la RVPAPI est définit par la collectivité sur son territoire. Les zones présentes dans le PPR ne sont pas forcément similaires dans le PAPI.

DREAL: La démarche est différente de celle des PPR. La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a comme objectif de définir le niveau de protection que l'on veux afficher à la collectivité.

DGPR *:* L'auto-diagnostic peut-être réalisé à condition que la collectivité endosse sous sa responsabilité l'auto-diagnostic.

Le diagnostic de réduction de vulnérabilité pour des bâtiments publics et des entreprises passe par un prestataire : pour passer d'une phase diagnostic à une phrase travaux, il est nécessaire d'avoir des animations, notamment en interne, pour convaincre les collectivités, les entreprises et demain les particuliers. Quel est l'accompagnement financier de l'État pour ces dispositifs de réduction de vulnérabilité ? *(Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR))*

DREAL : Il y a beaucoup de démarches PAPI sur le territoire national et pour chaque le programme 181 vient financer l'animation. Le dispositif prend une part croissante des maigres capacités budgétaires. Il n'y aura pas d'augmentation des moyens.

DGPR : Le coût des PAPI augmentent, ceux-ci durent longtemps et donnent souvent lieu à des avenants. La charge d'animation est donc croissante alors que la dotation ne l'est pas, sinon ça serait au détriment d'autres moyens financiers. On ne peut pas se permettre de prendre de l'argent sur la prévention des crues, la sécurité des ouvrages hydrauliques. Au niveau national, l'animation des PAPI est de 3 millions d'euros.

Serait-il envisageable de faire évoluer l'arrêté du 11 février ? Notamment à la mise en transparence de certains murs de clôtures qui pourrait subir ou aggraver des dégâts lors de crue torrentielle. *(DDTM 11)*

DGPR : L'arrêté est récent et il faudrait lui laisser un petit temps de vie, mais il pourra évoluer.

Chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit conventionner avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ? Dommage qu'il n'y ait pas un portage direct par les chambres consulaires. *(Toulouse Métropole)*

DGPR : Pour le FPRNM, il y a seulement 2 types de bénéficiaires de la dotation : les collectivités (+ 50 %) et les particuliers. Une chambre consulaire ne peut pas bénéficier de crédit directement.

Syndicat du Bassin du Lez dans l'Hérault : nous avons lancé un programme avec la chambre d'agriculture qui porte les diagnostics avec mobilisation des aides de l'Europe (FEDER) sur plusieurs bassins versants pour des diagnostics et un programme d'animation. Nous avons réussi à avoir un taux de subvention de 80 % car l'État n'aide pas les chambres consulaires. Comme vous, les syndicats ne pouvaient pas tout porter.

Dans la liste des mesures éligibles de l'arrêté du 11 février 2019, il mentionne l'installation de clôtures autour des espaces agricoles. Les clôtures ne laissant pas passer l'eau, on enlève tous les champs d'expansion de crue en zone agricole. Ces clôtures ne gêneraient-elles pas l'écoulement des eaux et ne vont-elles pas à l'encontre des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ? *(Région Occitanie)*

Réponse DGPR : Les clôtures permettent de limiter le courant et donc de limiter les impacts des inondations sur les cultures et en termes d'érosion des sols. Nous ne finançons pas, par contre, les haies car celles-ci sont déjà finançables au titre des plans de développement rural régionaux (PDRR) à 100 %.

Le financement des travaux par les particuliers, si le diagnostic est réalisé par des personnes de la collectivité, pourront-ils être aidés par le Fonds Barnier ? *(Institution Adour)*

DGPR : Si la commune veut réaliser le diagnostic avec un accord préalable entre l'État, la collectivité et la DDFIP, avec les postes de dépense et les justificatifs présentés, cela peut être financé par le FPNRM seulement sur un PAPI complet. Il faut une bonne temporalité et un non gâchis de l'argent public avec une stratégie cohérente.

DREAL : La temporalité est une grande question qui avant avait très peu de succès pour réduire la vulnérabilité. Après une inondation forte, il y a une forte attente des populations. Il faut apporter des réponses intégrées dans le schéma d'ensemble ainsi que des actions collectives aux personnes touchées.

DREAL-DRN : Les fonds sont déjà disponibles sur l'Aude. Les mesures ont pour objectif d'apporter un aspect de sécurisation chez le particulier. Il y a eu des abus du coup, de la vérification est maintenant faite.

Pour avoir les 80 % de subventions du fond Barnier, il faut obligatoirement avoir une maîtrise d'ouvrage publique ? *(Pays de Lourdes des vallées des gaves)*

DREAL : Dans la nouvelle mesure RVPAPI, les travaux doivent être portés par un particulier propriétaire ou locataire du bien. Si c'est une entreprise, c'est soit le propriétaire, soit l'exploitant et non la collectivité publique qui porte les travaux. Par contre, pour les travaux sur un bâtiment public, oui, grâce à la mesure ETCT.

3 - Retour d'expérience sur l'élaboration et la labellisation des PAPI Tarn-Dourdou-Rance et Tarn-amont

PAPI Tarn-Dourdou-Rance → Naïma Catz : Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC)
PAPI Tarn-amont → Anne Gély : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn-amont (SMBVTA)

annexe 4 : Retour d'expérience sur l'élaboration et la labellisation des PAPI Tarn-Dourdou-Rance et Tarn-amont

Temps d'échanges :

DDT 12 : Il a fallu inciter les collectivités à s'engager. La Direction Départementale des Territoires a eu un rôle facilitateur. Il y a eu une réelle cohérence amont-aval.

PNRGC : Le travail de mutualisation était compliqué mais cela aurait put se faire pour certaines actions. Le calendrier était compliqué. Pour le PAPI complet et sa labellisation, il faudrait un rapprochement et donc un seul animateur PAPI sur le territoire.

Un syndicat a été créé sur le bassin Tarn-Amont et sur la partie Tarn-Dourdou-Rance, le syndicat est en cours de création et devrait être effectif au 1er janvier 2020. Le Parc devrait poursuivre l'animation du PAPI Tarn-Dourdou-Rance jusqu'à la fin du PAPI intention.

Sur le PAPI Tarn-amont une réserve a été faite sur l'axe 6. La fiche action concernée ne mettait pas en valeur le travail réalisé de recherches alternatives à la solution choisie. L'élaboration des fiches-action est importante, elles permettent de valoriser le travail fait en amont.
Le SMBVTA aurait souhaité connaître cette réserve avant la labellisation de façon à pouvoir rectifier avant mais il y a des impératifs imposés par la délégation de bassin de dépôt du rapport d'instruction un mois avant la CIB. Raison pour laquelle il est préférable d'émettre une réserve qui sera rapidement levée plutôt que de devoir décaler le passage en CIB.

Les actions de sensibilisation ont-elles étaient bien appréhendés vu l'absence de crue depuis longtemps ? (Région Occitanie)
PNRGC: La sensibilisation ne s'est pas faite directement, car le territoire n'était pas réellement structuré. Avec « Mayane », nous réfléchissons sur un plan de communication pour préparer la gouvernance sur un territoire pas encore structuré. La sensibilisation s'est faite au travers des diagnostics de vulnérabilité centré sur 3 communes pilotes (Loupiac, Saint-Affrique et Vabre).
SMBVTA : Il n'y a pas eu de crue majeure, sauf en 2014, mais des crues régulières pas aussi marquantes. La culture du risque est assez présente sur ce territoire. La sensibilisation est bien ressentie, car les personnes savent qu'elle est nécessaire.

Comment avez-vous commencé les actions du PAPI d'intention ? Comment vous-êtes vous organiser ? Quels ont-été les marchés avec les prestataires ? (*Syndicat du bassin versant du Salat dans l'Ariège)*

PNRGC : 750 000 euros ont déjà été demandés pour le PAPI Tarn-Dourdou-Rance. Nous avons établi les cahiers des charges et préparer le démarrage des actions pendant la phase d'instruction du PAPI. Il faut anticiper les demandes de financement et ne pas attendre la signature de la convention pour se préparer. Des stagiaires de Master nous aident travaillant sur les diagnostics de vulnérabilité.

DREAL : L'élaboration d'un PAPI est une réelle gestion de projet. Le planning doit être le plus précis possible et il faut anticiper.

Comment vous vous organiser avec les syndicats du territoire pour coordonner les actions ? (A*gence de l'eau)*
PNRGC : Nous avons travaillé avec les deux techniciens de rivière ainsi que l'agence de l'eau (projet hydraulique). Il n'y a pas vraiment d'interaction sur le PPG et le PAPI. Sur le Dourdou, notre réflexion s'est porté sur les espaces de mobilité dans le PAPI. Ces actions sont inscrites dans les PPG. Le projet était de restaurer le lieu en créant une zone d'expansion de crue.

4 - L'impact des crues exceptionnelles sur la vie d'un PAPI : PAPI Aude

SMMAR → Hélène Mathieu-Subias
DDTM 11 → Eric Sidorski

annexe 5 : Impact des crues exceptionnelles d'Octobre 2018 sur le PAPI 2 Aude

Temps d'échanges :

Comment surveillez-vous les digues ? (*Syndicat de la Têt)*

SMMAR : Au SMMAR, il n'y a pas de gestionnaire de digues. Le SMMAR s'occupe de la gestion de crise et nous étions durant la nuit du sinistre dans la préfecture au Poste de Commandement Opérationnel (PCO). Un agent était d'astreinte auprès des pompiers. La commune surveille elle-même ses ouvrages pendant la crise. Le survol en hélicoptère de la zone sinistrée avec les pompiers nous as permis de mettre en évidence les brèches sur les systèmes d'endiguement. Les ouvrages étaient de catégorie B et C.

Comment vous y êtes vous pris pour mesurer les relevés de crue ? Une meilleure prévision pour cet évènement aurait-elle pu être possible ? (*Syndicat du bassin versant du Salat dans l'Ariège)*

DDTM 11 : Un guide méthodologique établis par le SCHAPI a été mis en place pour relever les repères de crue accompagnés de photos sur place.

SMMAR : 10 jours avant, nous avions eu une réunion avec le Service de Prévision des Crues (SPC). Il existe un guide méthodologique pour élaborer un retour d'expérience.

DDTM 11 : La météo sera toujours incertaine. Les prévisions se sont décalées par rapport à la réalité du terrain. Nous sommes en train de mettre en place avec le SIDPC la mission départementale inondation pour réunir un COD restreint lors de la vigilance orange, c'est-à-dire prendre en préfecture toutes les forces possédant la connaissance de ce qu'il se passe sur le terrain. Les crues peuvent provoquer des pannes d'électricité et donc des pertes de communication. Il faut analyser la vulnérabilité des postes électriques.

SMMAR *:* Depuis l'évènement d'octobre, le SMMAR a installé des stations de suivi sur tous les ouvrages de rétention et digue présent sur le territoire du PAPI. Avec l'État et le SPC, il est prévu d'installer des stations hydrométriques sur les cours d'eau non équipés pour permettre l'anticipation des communes.

SPC Méditerranée Ouest : Un guide regroupant des détails pour relever les crues existe et il faut s'y référer. Il faut avoir des photos de détails avec des vues panoramiques pour retrouver le secteur. Avoir les bonnes coordonnées GPS et non celle de la voiture. Pour le retour d'expérience, envoyer les personnes immédiatement sur le terrain avant que cela disparaisse puis travailler sur le marché DREAL pour faire intervenir des entreprises. Tout cela pour avoir des laisses de crue correctes sur le territoire.

DREAL : Il y a eu une bonne mobilisation pendant et après la crise. Un début de polémique s'est créé sur la réalisation de travaux et de protections. Le retard dans la réalisation du PAPI peut interroger des acteurs. L'alerte est donnée par le préfet de département et le maire alors que MétéoFrance délivre une vigilance. C'est une bonne chose d'évaluer les dégâts évités par les aménagements réalisés.

Quel est votre sentiment sur le déclenchement des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ? Sur la réactivité des PCS ?

DDTM 11 : Un territoire peut devenir vulnérable à cause d'une coupure d'électricité qui peut mettre en danger toute la mise en œuvre du PCS. Certaines communes ont une demi-heure pour réagir si elles se situent en amont, d'autres quelques heures si elles sont plus en aval.

SMMAR *:* Lorsque la vigilance orange est signalée, il faut être prêt à l'appui des maires.

Quel a été le rôle du Canal du Midi ? A-t-il eu un rôle tampon ou aggravant ? Quelles ont été les stratégies mises en place ? (Région Occitanie)

SMMAR *:* Le Canal du Midi a joué un rôle dans l'innondabilité de Trèbes. C'est un ouvrage linéaire qui coupe les écoulements provenant de la Montagne Noire. Les écoulements pouvant être sous dimensionnés, cela peut servir de stockage d'eau. A Trèbes, il y a eu une rétention d'eau par le canal ainsi qu'une rupture d'ouvrage. La solution serait de faire un déversoir, de redimensionner ainsi que de modifier la localisation de la route.

Quels sont les éléments de l'impact et la nature de l'occupation du sol sur le ruissellement et donc les vitesses de montée des eaux ? Quelles sont les stratégies pour favoriser l'infiltration de l'eau ? (A*gence de l'eau Adoure Garonne)*

DDTM 11 *:* Nous n'avons pas tous les éléments. Nous menons une expérimentation de désimperméabilisation des sols avec le bassin Rhône-Méditérranéen. Le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) nous fournira des études de ruissellement général que l'on portera à la connaissance des collectivités pour la mise en œuvre de schémas d'assainissement pluvial.

5 - Mission Arc-Med : présentation étude ruissellement et les outils de communication à disposition des porteurs

MIIAM → Ghislène Verrhiest – DREAL PACA
CYPRES → Michel Sacher
SPC → Noël Watrin

annexe 6 : MISSION INTERREGIONALE INONDATION SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN
annexe 7 : Les Systèmes d'Alerte Locaux (SDAL)

6 - Retour d’expérience sur l’élaboration et la labellisation du PAPI Or

SYMBO → Flore Imbert-Suchet
DDTM34 → Delphine Mathez

annexe 8 : Retour d’expérience sur l’élaboration et la labellisation du PAPI Or

7 - Retour d’expérience sur l’élaboration et la labellisation des PAPI Lot

EPTB Entente Lot → Marie-Hélène Privat – Directrice
Bertrand Montant & Alexandra Hoche-Duitman → Chargé de mission
DDT46 → James De Almeida

annexe 9 : Retour d’expérience sur l’élaboration et la labellisation des PAPI Lot

Temps d'échanges :

DREAL: Ces 2 PAPI étaient complexes avec des niveaux de qualité différent. Celui du bassin de l’Or étaient trop bien fait, avec beaucoup de détails. Celui du Lot contenait beaucoup d’actions, certaines prêtes et d’autres non.

Les 2 porteurs ne gardent pas une bonne impression de leur passage en CMI :

- des difficultés matérielles ont fait prendre un retard important de l’ordre du jour (2h de retard),
- un ordre du jour mal géré,
- l’attente des porteurs dans des conditions désagréables,
- la frustration d’un temps de parole très limité ne permettant pas d’exposer correctement les choix opérés dans le programme et de défendre son projet,
- l’absence de transparence sur les critères d’analyse des projets par la CMI mais aussi par la CIB,
- les élus venant présenter leur projet souhaiteraient recevoir une convocation directement de la CMI.

8 - Conclusion de la journée

DREAL : Le PAPI 3 sera présent sur les prochaines années. Il faudrait que la réduction de la vulnérabilité passe de 40 à 80 %, cela serait mieux. Il y a un équilibre à avoir entre l’ambition et ce que l’on peut vraiment faire. Souvent, il y a un réajustement au milieu d’un PAPI. La DREAL accompagne et la Commission Mixte Inondation (CMI) est de plus en plus exigeante .

Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON

520 allée Henri II de Montmorency
34064 Montpellier
Tél : 33 (04) 34 46 64 00